

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021_09_8**Intitulé : **ADOPTION DU PLAN VELO INTERCOMMUNAL CYCL'YN***Environnement, numérique et GEMAPI - Mobilité - Mobilité*

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

Absents :

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration :

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Sylvain GARAND soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Les objectifs nationaux du plan « Mobilités actives » portent une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière : tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

Au titre de ses compétences « mobilité » et « protection et mise en valeur de l'environnement », la Yvetot Normandie a lancé l'élaboration d'un « Plan Vélo Intercommunal » en 2019. Ce plan a pris le nom de CYCL'YN.

Lauréate de l'appel à projet « AVELO 1 » de l'ADEME, Yvetot Normandie a été accompagnée financièrement et techniquement pour élaborer une stratégie de développement et promotion des déplacements à vélos.

Pour rappel, le travail avait démarré en 2019, par un état des lieux réalisé par Gaëtan CLEMENCE, stagiaire en M1 de l'université du Havre. Une large consultation citoyenne a été menée (650 réponses) permettant de lister les attentes des habitants du territoire.

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Puis en 2020, le bureau d'étude CODRA a été missionné pour réaliser une stratégie pré-opérationnelle de construction du schéma directeur cyclable et un programme pluriannuel d'investissement.

Lors de ce travail, les habitants et les élus ont à nouveau été mis à contribution :

- Une phase de cartographie participative en ligne a permis aux citoyens de localiser les points durs sur le territoire (250 contributions par 50 personnes différentes).
- 2 ateliers avec les élus ont permis de travailler sur des cartes et affiner les axes de liaison cyclables et valider les itinéraires
- 1 atelier habitant en ligne (seulement 2 habitantes présentes) a permis de travailler sur des points durs précis.

3 comités de pilotages se sont réunis au cours de ce travail afin de valider au fur et à mesure le travail.

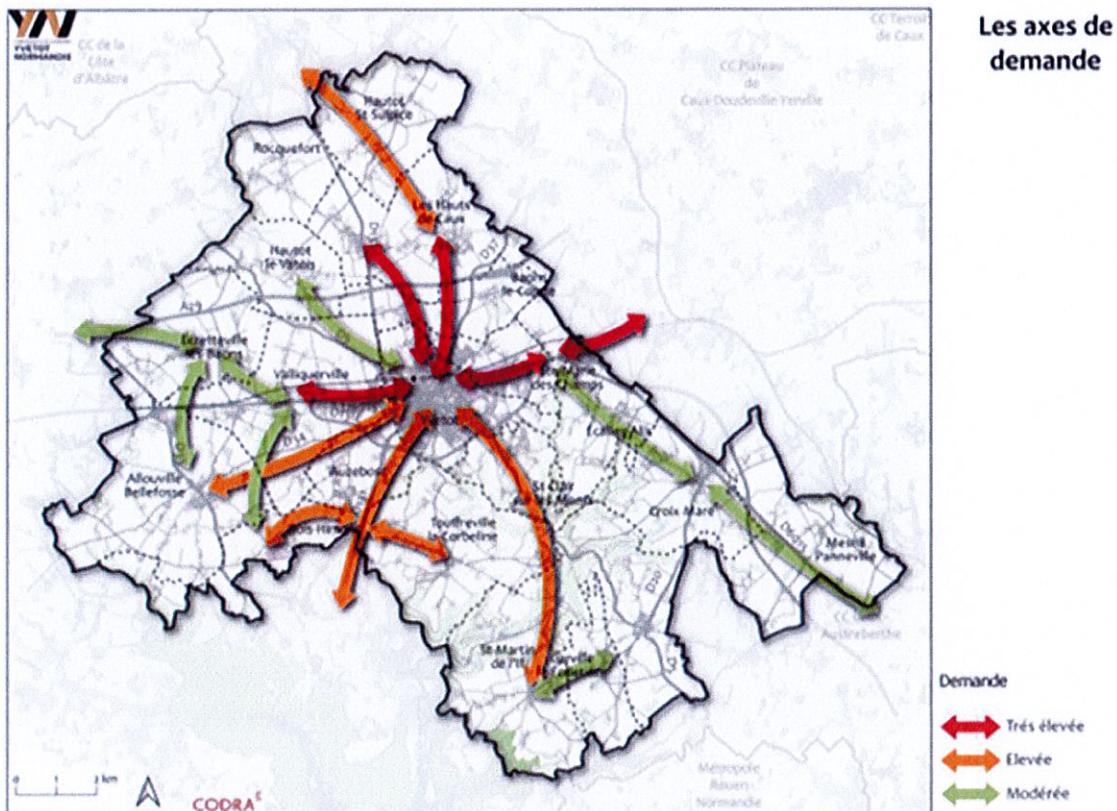
Le schéma directeur cyclable permet de structurer la mise en œuvre d'une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire, au-delà de la ville centre. Les objectifs sont les suivants :

- faire un état des lieux complet des aménagements existants et projets en cours,
- penser un réseau cohérent à l'échelle du territoire intercommunal, mailler les communes rurales à la ville centre et entre elles,
- identifier les atouts et faiblesses du territoire et notamment les acteurs « vélos » ainsi que les services existants et à développer,
- planifier les actions à mener pour une circulation vélo quotidienne, connectée, apaisée et en sécurité,
- permettre l'accès à des subventions bonifiées.

La mise en place de cette politique cyclable est projetée pour les 15 années à venir.

Sur la base des données concernant les déplacements domicile-travail et domicile-études de l'INSEE ainsi que des enseignements issus des démarches participatives, il a été défini trois axes majeurs, correspondant à :

- une demande très élevée (moins de 5 km à parcourir, faible dénivelé)
- une demande élevée (entre 5 et 10 km à parcourir)
- une demande modérée (plus de 10km et ou forte dénivellation)



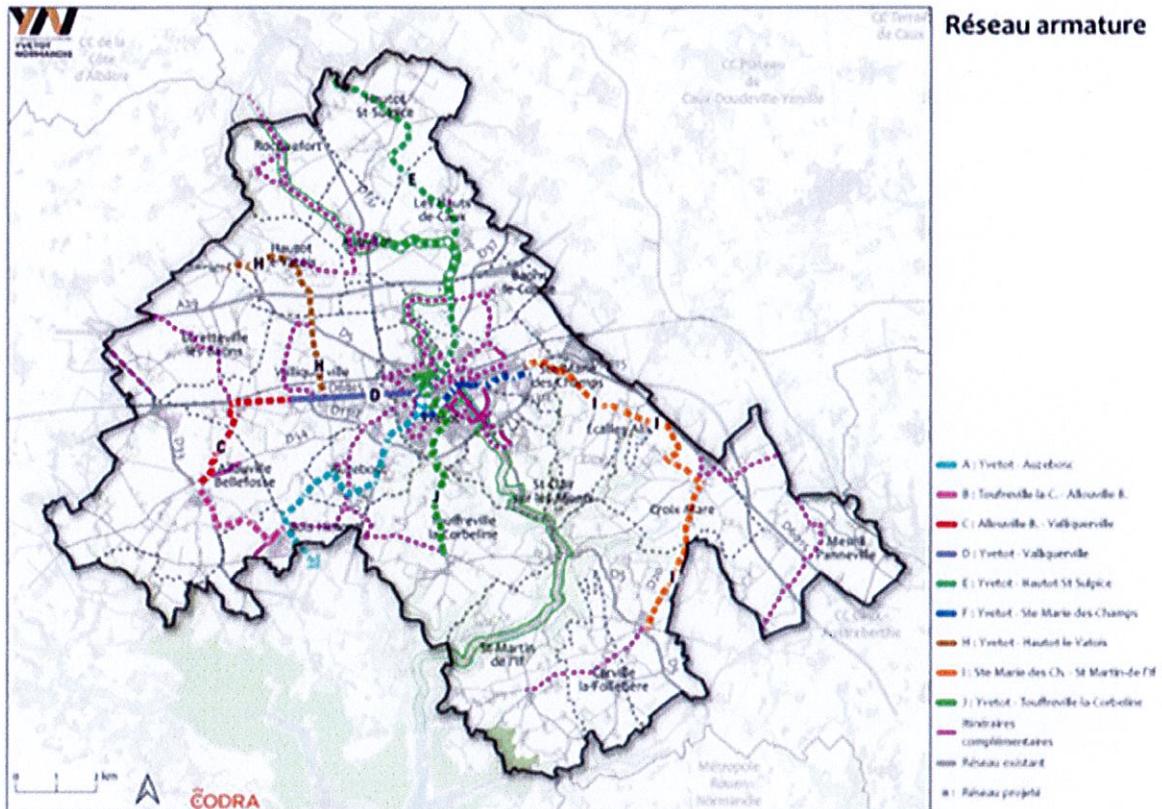
Le réseau cyclable proposé est décliné en plusieurs catégories :

- **les liaisons « armatures »,** pour les itinéraires cyclables structurants à l'échelle intercommunales (entre deux centralités au moins),
 - **les liaisons complémentaires,** répondant à une demande moins forte, mais présentant un potentiel intéressant pour compléter le réseau des liaisons armatures, répondre à des besoins locaux ou permettre le rabattement depuis les zones de vie vers le réseau armature,
 - **les itinéraires de loisirs,** pas toujours aménagés mais déjà existants, dont la vocation première n'est pas de répondre aux déplacements utilitaires.

Le réseau armature :

Le réseau cyclable armature représente 55 km de voies aménagées pour les cyclistes sur les 9 liaisons. Sur ce linéaire total, 6,1 km sont déjà aménagés, soit 11 % du linéaire. La mise en œuvre du réseau armature nécessite donc la **création de 48,9 km de liaisons cyclables**, soit 89 % du réseau armature.

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____



Pour chaque liaison, une typologie d'aménagement est proposée. Elle est définie à partir des trois variables suivantes :

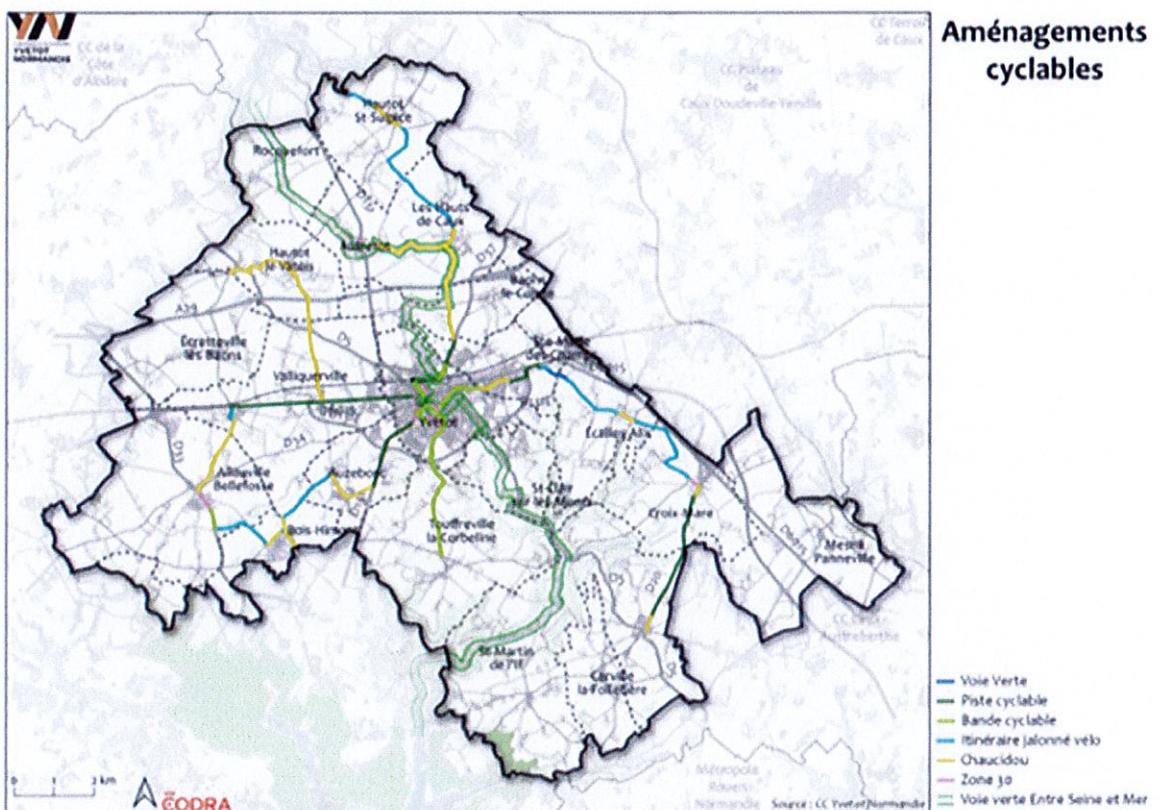
- **Le niveau de trafic sur l'axe concerné** : plus il est important, plus la séparation de l'aménagement cyclable sera nécessaire,
- **La vitesse sur l'axe concerné** : plus elle est élevée, plus la séparation sera nécessaire,
- **L'emprise de voirie disponible** : plus elle est large, plus la proposition d'un site propre pour les vélos sera faisable.

Ensemble, ces facteurs contribuent à définir le degré de cohabitation entre le trafic automobile et les vélos.

Le réseau complémentaire :

Actuellement long de 8,1 km (en grande partie dans la commune d'Yvetot), le réseau complémentaire projeté à l'horizon 2035 atteint une longueur totale de 68,1 km à l'échelle de la Communauté de

Communes, nécessitant le **réaménagement ou le jalonnement de 60 km** de voiries sur l'ensemble du territoire.



Gouvernance

Dans le cadre de la prise de compétence mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021, et la création de la commission mobilité en cours, il est proposé de confier la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du plan vélo (ce cadre pouvant s'adapter en fonction des évolutions des politiques et de la loi d'orientation des mobilités) à cette commission avec pour principales missions :

- Assurer la coordination de la mise en œuvre des itinéraires cyclables structurants à l'échelle du territoire
- Coordonner le déploiement des services vélos
- Suivre et évaluer la politique cyclable pour la renforcer (via l'outil cycloscope de l'ADEME)

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

- Définir les co-financements, mutualiser les coûts de coordination, mobiliser les ressources budgétaires nécessaires
- Informer – Sensibiliser les usagers et les entreprises

Chaque commune conserve ses compétences (notamment la compétence voirie) et maîtrise d'ouvrage, la communauté de communes assumant le rôle de coordinateur d'une politique globale des mobilités cyclables intercommunales.

Estimations financières

L'estimation de l'enveloppe financière pour la mise en place du réseau armature est de 6,318 millions d'euros (sur 15 ans)

Pour rappel, Yvetot Normandie n'a pas la compétence voirie et ne pourra pas être maître d'ouvrage pour la mise en place des aménagements.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les coûts (HT) prévisionnels des aménagements selon leur commune de localisation. Ne sont pas détaillées ici les différentes maîtrises d'ouvrages (communes, département), ni présentées les subventions potentielles.

Coût des aménagements cyclables	Bandé Cyclable	Chaucidou	Itinéraire jalonné	Piste Cyclable	Voie Verte	Zone 30	Points durs	Total
Allouville-Bellefosse	18 000 €	66 000 €	1 500 €	0 €	0 €	0 €	19 500 €	105 000 €
Auzebosc	0 €	54 000 €	1 500 €	714 000 €	0 €	0 €	172 500 €	940 500 €
Baons-le-Comte	0 €	51 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	51 000 €
Bois-Himont	0 €	49 500 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	60 000 €
Croix-Mare	0 €	9 000 €	4 500 €	640 500 €	0 €	0 €	6 000 €	660 000 €
Écalles-Alix	0 €	13 500 €	4 500 €	0 €	78 000 €	0 €	6 000 €	103 500 €
Écretteville-lès-Baons	0 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €
Hautot-le-Vatois	0 €	124 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	142 500 €
Hautot-St-Sulpice	0 €	30 000 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €	4 500 €	42 000 €
Les Hauts-de-Caux	0 €	135 000 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	16 500 €	156 000 €
Ste-Marie-des-Champs	0 €	33 000 €	0 €	741 000 €	82 500 €	0 €	205 500 €	1 068 500 €
St-Martin-de l'If	0 €	13 500 €	0 €	859 500 €	0 €	0 €	0 €	873 000 €
Touffreville-la-Corbeline	93 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	93 000 €
Valliquerville	0 €	90 000 €	1 500 €	619 500 €	0 €	0 €	213 000 €	924 000 €
Yvetot	129 000 €	1 500 €	0 €	466 500 €	0 €	229 500 €	276 000 €	1 102 500 €
Total	240 000 €	675 000 €	30 000 €	4 038 000 €	160 500 €	229 500 €	945 000 €	6 318 000 €

Yvetot Normandie s'engage à soutenir financièrement les communes pour la réalisation de ce programme. Pour ce faire, elle s'engage à créer un fonds de concours spécifique avec une dotation initiale d'1M€ sous la forme d'autorisations de programmes pluri-annuels. Une première enveloppe de 200 000 € sera inscrite au budget primitif 2022. Les critères d'attribution de ce fonds seront proposés d'ici là.

Les services de la communauté de communes seront aussi présents pour accompagner les communes dans leurs démarches de projets techniques et de recherches de financements si elles en éprouvent le besoin.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu les rapports de l'étude CODRA, le Schéma directeur cyclable Cycl'YN de CODRA

- rapport de phase 1 – diagnostic – nov 2020

- rapport de phase 2 – propositions d'orientations stratégiques – février 2021

- rapport de phase 3 – déclinaison opérationnelle des objectifs sous forme de fiches opérationnelles – juin 2021

vu l'avis du comité de pilotage de l'étude « Schéma directeur cyclable Cycl'YN » du 30 avril 2021 considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique et énergétique du 07/09/2021

Article 1^{er} – D'approver le contenu du Plan vélo CYCL'YN, ses orientations et plan d'action étant à mettre en œuvre dans sa politique intercommunale.

Article 2 - De dire que les emprises des voies cyclables à créer seront intégrées au plan de zonage du PLUi.

Article3 – D'approver la création d'un fonds de concours aux communes dédié à la réalisation du programme de ce plan, et d'inscrire une première enveloppe de 200 000 € au budget primitif 2022

Article 3 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 36

Contre : 5

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

